

Province de Namur  
Arrondissement de  
Namur  
Commune de  
SAMBREVILLE

**CONVOCAION A LA REUNION DU CONSEIL  
COMMUNAL**

Secrétariat

Madame la Conseillère,  
Monsieur le Conseiller,

Conformément à l'article L 1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Communal qui aura lieu le :

**17 février 2023 à 19H00**

**ORDRE DU JOUR**

**Séance publique**

1. Décision de l'autorité de Tutelle
2. Motion - Action diplomatique pour la libération d'Olivier Vandecasteele, retenu en Iran
3. Représentation du PO à l'Assemblée générale du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP)
4. Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité - Modification de la composition
5. A.I.S.B.S. - Seconde Assemblée Générale Ordinaire du 27 février 2023
6. Règlement-redevance – facturation repas scolaires et piscine pour les écoles communales - Dès l'entrée en vigueur du présent règlement et jusque 2025 inclus – 722/161-08 et 7642/161-04
7. Déclassement du matériel communal à désaffecter- Approbation du matériel à déclasser, des conditions et du mode de vente
8. Conventions-cadre entre l'Administration communale (PCS) et Sambr'habitat - Renouvellement
9. Appel POLLEC 2022 - Volet "Ressources humaines"
10. Ecoles fondamentales communales de Sambreville - Implantations de Moignelée/Keumiée - Désignation d'un(e) directeur (trice) temporaire - Appel interne (1er palier)
11. SA DERBY - Renouvellement de la licence d'une agence de paris Ladbrokes - Rue du Centre 5 au secteur d'Auvelais - Convention
12. Délégation de compétences en matière de marchés publics et de concessions
13. Bail d'entretien des voiries 2023 – choix de l'application de l'exception INHOUSE et conditions du marché
14. Procès verbal de la séance publique du Conseil Communal du 23 janvier 2023

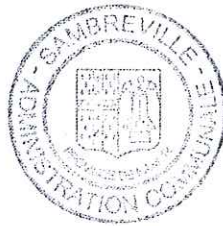
### Séance à huis clos

15. Procès-verbal de la séance à huis clos du Conseil Communal du 23 janvier 2023
16. Rapport annuel relatif au remboursement des frais du Collège Communal - Année 2022
17. Ecole Communale Fondamentale de Sambreville - Engagement temporaire d'une institutrice primaire à raison de 24 périodes/semaine
18. Ecole Communale Fondamentale de Sambreville - Engagement temporaire d'une institutrice maternelle à raison de 13 périodes/semaine
19. Ecoles Communales Fondamentales de Sambreville - Engagement d'une institutrice maternelle temporaire à raison de 13 périodes/semaine
20. Ecole Communale Fondamentale de Sambreville - Engagement temporaire d'un maître de psychomotricité à raison de 4 périodes/semaine
21. Ecoles Communales Fondamentales de Sambreville (Arsimont/Seuris)- Engagement temporaire d'une institutrice primaire à raison de 12 périodes/semaine
22. Ecoles Communales Fondamentales de Sambreville (Arsimont/Seuris)- Engagement temporaire d'une institutrice primaire en immersion anglais à raison de 8 périodes/semaine
23. Ecoles Communales Fondamentales de Sambreville (section de Moignelée/Keumiée)- demande d'un congé de moins de 15 semaines d'une institutrice primaire pour exercer une fonction de promotion mieux rémunérée non universitaire dans un emploi non vacant
24. Ecoles Communales Fondamentales de Sambreville (section de Moignelée/Keumiée) - Engagement d'une directrice d'école faisant fonction pour une durée de moins de 15 semaines
25. Ecole Communale Fondamentale de Sambreville - Engagement temporaire d'une institutrice maternelle à raison de 13 périodes/semaine
26. Ecole Communale Fondamentale de Sambreville section de Moignelée-Keumiée- Demande d'un congé pour stage dans un autre emploi d'une Directrice d'école définitive
27. Académie de musique d'Auvelais - Nomination d'une directrice adjointe à 1/2 temps avec effet au 1er février 2023.
28. Académie de musique d'Auvelais - Nomination d'un directeur adjoint à 1/2 temps avec effet au 1er février 2023.
29. Conservatoire de Musique de Tamines- Demande d'un congé pour stage dans un autre emploi d'un professeur de danse définitif à temps plein.

**Le Directeur Général,**



**Xavier GOBBO**



**Le Président,**



**Jean-Charles LUPERTO**